



PARIS RECRUTE

DES AGENT·ES TECHNIQUES DE LA PETITE ENFANCE

Rejoignez la Ville de Paris qui recrute des agent·es techniques de la petite enfance (ATEPE), sans condition de diplôme, pour travailler dans l'une de ses 400 crèches municipales.



Pour plus de renseignements :
DFPE-recrutement@paris.fr

Le poste

Vous accomplissez des missions polyvalentes au service des enfants et des familles. Vous êtes rattaché·e à un·e responsable de crèche et intégrez une équipe de professionnel·les de la petite enfance.

Vos missions

- Conception et préparation des repas pour les enfants accueillis en crèche ;
- Entretien et nettoyage du linge (bavoirs, serviettes de table, draps...) ;
- Entretien et nettoyage des locaux et de l'environnement dans le respect des consignes d'entretien ;
- Application des règles d'hygiène et de sécurité.

Dans le cadre de votre prise de poste, des formations vous seront proposées.

Conditions de travail

- Affectation dans une crèche de la Ville de Paris au plus près de votre domicile, en fonction des postes vacants ;
- Temps de travail de 7h42 par jour ;
- En fonction des horaires d'ouverture des crèches, le service peut débuter à 8h ou se terminer à 18h30 (38 heures 30 de travail par semaine).

Comment candidater ?

Profil : sans condition de diplôme

Pour devenir fonctionnaire : vous êtes de nationalité française ou ressortissant·e d'un autre Etat membre de l'Union Européenne, vous avez la possibilité de passer des tests et un entretien, organisés plusieurs fois par an. Postulez sur : <https://recrutement.paris.fr/recrutement> ou au **2 rue de Lobau 75004 Paris** (possibilité d'être aidé pour déposer sa candidature). Vous passez des tests et un entretien, organisés plusieurs fois par an.

Par voie de détachement : si vous êtes déjà fonctionnaire, postulez sur : <https://travaillerpourparis.paris.fr/>. Vous serez reçu·e pour un entretien.

Rémunération

1 845 € net par mois en début de carrière (avec possibilité de suppléments pour charge familiale).

Avantages

- Une direction de 8000 agents et autant de possibilités de mobilité, parcours individuels et évolutions de carrière ;
- Mobilité possible au sein de toutes les structures d'accueil de la petite enfance ;
- Évolution professionnelle : possibilité de suivre des formations pour accéder aux emplois d'auxiliaire de puériculture, d'éducateur·rice de jeunes enfants ou d'infirmier·ère ou encore de puériculteur·rice ;
- Jusqu'à 58 jours de repos par an (27 CA et 31 JRTT) ;
- Un travail qui a du sens et participe au service public ;
- Des projets pédagogiques variés et ambitieux ;
- Une École des métiers interne avec des formations continues sur le temps de travail ;
- Remboursement partiel des frais de transports domicile-travail (75 % du pass Navigo par exemple) ;
- Accès gratuit à de nombreux équipements sportifs et culturels de la Ville de Paris (<https://www.paris.fr/services>) ;
- Offres loisirs proposées par le comité des œuvres sociales, l'AGOSPAP (<https://www.agospap.com>).

Pour devenir contractuel via le PACTE (Parcours d'accès aux carrières de la fonction publique) :

vous pouvez vous renseigner et postuler via France Travail. Dispositif d'insertion ouvert, sous conditions, à des personnes sans qualification et/ou demandeurs d'emploi de longue durée.

Pour devenir contractuel : vous êtes concerné·e si vous n'avez pas la nationalité française ou européenne. Si vous êtes recruté·e, vous bénéficiez d'un contrat d'un an, renouvelable une fois.

Postulez sur : <https://travaillerpourparis.paris.fr/>

Si vous avez des questions :
DFPE-recrutement@paris.fr